



Communiqué de presse
3 septembre 2018

1 AN APRÈS IRMA : BILAN FRANCE VICTIMES DE LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES

Depuis un an, France Victimes et **76 de ses associations** dans l'hexagone et sur place accompagnent les victimes de l'ouragan Irma.

Grâce au ministère de la Justice et à la Fondation de France, le Réseau France Victimes a pu prendre en charge **2 760 sinistrés** (sans compter l'accueil qui a pu être fait dans les différents aéroports à Paris, Point-à-Pitre et Grand Case), dont 1607 par Trait d'Union l'association locale de Saint Martin.

Ces personnes victimes ont bénéficié de près de **6 500 entretiens** : 44 % d'ordre juridique, 28 % d'aide sociale, 26 % d'aide morale et psychologique.

Un an après le passage d'Irma, qui a endommagé les locaux de l'association locale de Saint-Martin, Trait d'Union, France Victimes a pu aider à la reconstruction pérenne de l'aide aux victimes généraliste et professionnelle à Saint Martin, en lien avec les acteurs institutionnels et les autres acteurs de l'assistance aux personnes.

Mais dans l'hexagone comme à St-Martin, les associations d'aide aux victimes rencontrent encore beaucoup de difficultés pour faire accéder les victimes à l'ensemble de leurs droits, notamment sur la question du logement.

Aujourd'hui comme demain, France Victimes reste mobilisée pour les victimes d'Irma

-> pour les personnes à Saint Martin ou St-Barth au 06 90 37 84 01

-> pour les personnes dans l'hexagone au 01 41 83 42 08.

La première mobilisation de France Victimes face à une catastrophe naturelle

Suite au passage de l'ouragan, la Fédération France Victimes a rapidement présenté un projet « Mission IRMA » à la Déléguée Interministérielle à l'Aide aux Victimes et à la Fondation de France.

La Fédération s'est ainsi confrontée pour la première fois à sa nouvelle mission d'aide aux victimes de catastrophes naturelles, qui rentre dans les missions d'aide aux victimes dévolues au Garde des Sceaux, et à la Déléguée Interministérielle à l'Aide aux Victimes, depuis mai 2017.

La Fédération France Victimes a pu mobiliser pendant 2 mois une équipe de professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux et coordinateurs) sur place pour venir en aide aux sinistrés et aider les associations France Victimes locales à Saint Martin (Trait d'Union) et en Guadeloupe (GUADAV et Initiative Eco) pour les familles endeuillées, les blessés et les sinistrés.

Une fois les besoins primaires en majorité satisfaits, les professionnels de France Victimes ont pu s'attaquer aux questions d'assurances (quand les biens étaient assurés), d'accès aux droits sociaux (allocations, droits au chômage), d'accès aux différents fonds de soutien, de relogement (question aujourd'hui encore très épineuse, dans l'hexagone et à Saint Martin) et de scolarisation des enfants en métropole, qui s'est réglée en majorité positivement.

Pendant cette année aussi, France Victimes a assuré la gestion des fonds sociaux de la Fondation de France pour les sinistrés de St-Martin (redistribution de 600 000 € au profit de 1 229 personnes).

France Victimes a travaillé en collaboration avec la Collectivité de Saint-Martin ainsi que le procureur de la République de Basse-Terre et la Préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin dans le cadre du Comité Local d'Aide aux Victimes. La Fédération a également établi des partenariats avec tous les acteurs de la prise en charge des victimes : la Croix Rouge, la CUMP, l'EPRUS, le Secours Populaire, le Secours Catholique, la Protection civile...

France Victimes est la Fédération nationale d'aide aux victimes offrant une prise en charge globale à toutes les victimes (écoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social). C'est également un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. Sur tout le territoire français : 130 associations d'aide aux victimes (1 300 professionnels - 800 lieux d'accueil), conventionnées par le ministère de la Justice, collaborent au quotidien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière confidentielle. Les services gratuits des associations bénéficient à toutes les victimes (atteintes à la personne et aux biens, accidents de la circulation, catastrophes naturelles et accidents collectifs).

Contact Presse :

Olivia Mons – Directrice de la communication

Tél. : 06 15 51 18 43 – omons@france-victimes.fr

www.france-victimes.fr @FranceVictimes #VictimesPlusJamaisSeules